



PLAN DE TRAVAIL ANNUEL BUDGETISÉ (PTAB) 2023-2024 COMITE NATIONAL ITIE SENEGAL

Version mise à jour pour 2024

Version 1.2

29/12/2023

SOMMAIRE

ABREVIATIONS.....3

Introduction.....4-5

1. PRIORITES NATIONALES & PROCESSUS D'ELABORATION DU PTAB.....5-7

2. AXES D'INTERVENTION.....7- 9

3. FINANCEMENT DES ACTIVITES.....9

4. ANALYSES DES RISQUES.....10-11

5. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION.....11-14

5.1 MECANISME DE MISE EN ŒUVRE.....12

5.2 MECANISME DE SUIVI-EVALUATION.....12

5.3 Logique d'intervention.....13

Matrice de suivi des indicateurs.....14

6. ANNEXES.....15

📌 APERCU DU PLAN DE TRAVAIL (voir document Excel)

Plan de Travail Annuel CN-ITIE, Mis à Jour pour 2024

AI	Administrateur Indépendant
ANSD	Agence National de la Statistique
BE	Bénéficiaire effectif
CEP	Cadre de concertation des Entreprises du secteur de l'Amont Pétrolier
CI	Contrôleur Interne
CMDS	Chambre des Mines Du Sénégal
CNSCL	Comité National de Suivi du Contenu Local
CN-ITIE :	Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
COMACOL :	Commission Audit et Collecte des Données
CC :	Commission Communication
CRC/SE	Commission Renforcement de Capacités et de Suivi-Évaluation
CDC :	Cour des Comptes
DEEC	Direction de l'Environnement et des établissements classés
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement durable
MFB :	Ministère des Finances et du Budget
MJ	Ministère de la Justice
MPE :	Ministère du Pétrole et des Énergies
MMG :	Ministère des Mines et de la Géologie
OSC :	Organisations de la Société Civile
PIP	Partie Intéressée Pertinente
PP	Partie Prenante
Pr CNITIE	Président Comité National de l'ITIE
RAA	Rapport Annuel d'Avancement
RSE	Responsable Suivi Évaluation
SP	Secrétaire Permanent
ST ITIE	Secrétariat Technique de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
WIM	Women In Mining

Introduction

Plan de Travail Annuel CN-ITIE, Mis à Jour pour 2024

Conformément à l'exigence 1.5 de la Norme ITIE, relatif au Plan de travail, suivi et examen, le CN-ITIE est tenu de maintenir un plan de travail incluant les thèmes les plus pertinents de la gouvernance des ressources naturelles. Le plan de travail, entièrement chiffré et compatible avec les échéances de déclaration et de validation fixées par le Conseil d'Administration de l'ITIE, comportant des activités mesurables et assorties de délais d'exécution.

Il devra inclure des objectifs de mise en œuvre de l'ITIE qui tiennent compte des priorités nationales, notamment les questions liées à la corruption, à l'égalité des genres, à la transition énergétique, à la perception des recettes, à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (le cas échéant) et à d'autres questions clés de gouvernance du secteur extractif, ainsi que des consultations tenues avec les principales parties prenantes.

Le présent plan de travail est l'instrument qui permet au Comité national de décliner et de systématiser les informations sur ses axes d'intervention, ses objectifs à atteindre assortis d'activités à entreprendre.

Le Comité devra œuvrer pour une réelle appropriation par les acteurs des impacts liés à la mise en œuvre de la Norme ITIE au Sénégal et surtout mettre en place une démarche permettant de prendre en compte qualitativement les attentes et besoins des parties intéressées pertinentes.

Ce plan de travail 2024, constitue la dernière phase opérationnelle triennale du plan stratégique dont l'objectif global **est d'« élever le niveau de transparence et de redevabilité dans la gouvernance du secteur extractif permettant de mieux capter les recettes issues de l'exploitation des ressources naturelles pour le bien-être des citoyens et un développement durable.»**

De façon plus précise, il s'agira durant ces années de :

- + Renforcer le cadre juridique et institutionnel dédié à la gouvernance des ressources minières pétrolières et gazières ;**
- + Renforcer La transparence et la redevabilité pour un accès à l'information plus effectif**

- ✚ **Consolider le dispositif de suivi afin de documenter tous les impacts socio-économiques et environnementaux ainsi que les impacts de la mise en œuvre de l'ITIE**

1. PRIORITES NATIONALES / PROCESSUS D'ELABORATION DU PTAB

✚ **Priorités nationales**

Le Plan Sénégal Émergent (PSE) constitue le nouveau cadre du programme de développement économique et social et est devenu le seul référentiel en matière de bonne gouvernance, de politique économique et sociale depuis février 2014. Ce document est articulé autour de trois (03) Axes Stratégiques. La question de la transparence dans les industries extractives occupe une place de choix dans le PSE, notamment en son Axe 3, relatif à la "**gouvernance, paix et sécurité**", auquel s'arrime le Plan Stratégique du CN-ITIE d'où est extrait le présent plan annuel de travail 2024.

En effet, dans le souci de relever les défis liés à la bonne gouvernance, à la transparence, à l'amélioration du climat des affaires et la stabilité économique et sociale, la gestion des industries extractives a été élevée au rang de priorité nationale.

Dans le domaine extractif, au terme de l'analyse sectorielle, voici quelques priorités pour le développement optimal du secteur :

- Amélioration de la Gouvernance et développement des compétences avec la prise en compte de la dimension genre ;
- Transformation des Exploitations Minières Artisanales et à Petite Échelle (EMAPE) en opportunités de développement économique et social ;
- Renforcement de la contribution du secteur minier, pétrolier et gazier à l'économie nationale ;
- Développement du contenu local et gestion durable et responsable de l'environnement.

Dès lors, pour l'année 2024 le Comité va axer principalement ses interventions sur l'amélioration continue de la gouvernance du secteur extractif à travers l'adoption de réformes, le mainstreaming intégral, la transparence environnementale, la documentation des impacts sociaux

environnementaux des opérations permettant de prévenir les conflits communautaires, la lutte contre la corruption dans le secteur extractif, ainsi que le renforcement de capacités des acteurs.

+ Processus d'élaboration du plan

Le processus d'élaboration du Plan stratégique 2022-2026 duquel découle le plan de travail 2023-2024, mis à jour pour 2024, s'est déroulé dans un contexte marqué par les enjeux liés aux résultats issus des deux (2) validations et l'exécution satisfaisante du premier plan stratégique (2017-2021) du CN-ITIE.

Ainsi, lors de l'élaboration de son plan stratégique, le Comité national a associé dans la démarche l'ensemble des parties prenantes pour réfléchir ensemble sur les priorités, les orientations et les enjeux du secteur dans les cinq années de mise en œuvre à venir et ainsi, avoir une compréhension commune des objectifs à atteindre. Les objectifs stratégiques ont été ainsi définis sur la base des travaux de consultations et de séances de travail organisées avec chaque catégorie de parties prenantes. Trois (03) axes ont été définis sur la base de la chaîne de valeur des Industries Extractives (Réformes, Information-Transparence, Impacts socio-économiques et environnementaux) et un quatrième axe permettant de mettre en œuvre les activités et de prendre en compte aussi le volet renforcement de capacités a été défini.

Sur cette base, le Comité national à travers sa Commission Renforcement de Capacités/Suivi Évaluation, a élaboré un plan stratégique ainsi qu'un plan opérationnel (2022-2024) sur trois (3) ans d'où est extrait le plan annuel de travail 2023-2024, mis à jour pour l'année 2024.

Le Comité devra partager le plan annuel avec l'ensemble des parties prenantes avant de l'avaliser. Il devra aussi faire des mises à jour périodiques et devra aussi associer dans sa démarche l'ensemble des parties prenantes en partageant avec elles le document pour leurs observations qui seront intégrées dans le document final mais, en prenant en compte des aspects liés au temps et au coût.

2. Axe de travail et budget annuel 2024

Plan de Travail Annuel CN-ITIE, Mis à Jour pour 2024

Les trois (03) composantes identifiées sont déclinées en objectifs généraux traduits en objectifs spécifiques, avec un budget total qui se chiffre à **Trois Cent Millions (300 000 000 FCFA)**. Les axes de travail sont budgétisés et se présentent comme suit :

Composante 1 : Coordination- Collaboration -Suivi avec les parties prenantes

Pour une mise en œuvre optimale de la norme ITIE 2023, dans un environnement favorable aux exigences de transparence et de bonne gouvernance au Sénégal, le Comité national devra continuer à impulser les réformes pertinentes dans le secteur extractif. Pour cela, il devra instaurer un dialogue ouvert et permanent dans le cadre de la collaboration du suivi et de la concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Il devra également instaurer un suivi permanent de l'application effective des réformes de transparence et des exigences de la nouvelle Norme ITIE. Le Comité national devra aussi poursuivre et renforcer sa stratégie communication et de dissémination des rapports ITIE. Une communication orientée vers les besoins des citoyens, afin d'accroître leur niveau de connaissance et de compréhension sur la gouvernance du secteur extractif. Il devra disposer de **Soixante Dix Millions de francs (70 000 000 FCFA)** pour la réalisation des activités de cette composante.

Composante 2 : Information – Transparence

Le volet information – Transparence permet de prendre en compte le souci d'information citoyenne et l'obligation de rendre compte des pouvoirs publics et des entreprises. Il permettra de toujours œuvrer pour la publication des données ponctuelles et actualisées permettant aux acteurs et au public d'être informés à temps sur les évolutions du secteur extractif. Il vise surtout à assurer une divulgation systématique des données des administrations et des entreprises, par le biais d'un mainstreaming intégral. Ce volet prendra en compte les exigences 2 à 6 de la Norme comme transparence fiscale, la question des conditions d'octroi des permis et licences, la production de Rapport ITIE conformément à la Norme ITIE 2023, la publication des contrats, la lutte contre la corruption et la question des bénéficiaires effectifs. Le coût de réalisation des activités de cette rubrique se chiffre à **Cent Cinquante Millions de francs (150 000 000 FCFA)**.

Composante 3 : Résultats et Impacts

Cette composante regroupe 2 autres composantes relatives Impacts Socio-économiques et Environnementaux (3.1) et Suivi-Évaluation et Examen (3.2)

3.1 : Impacts Socio-économiques et Environnementaux

Le Comité devra mettre à profit sa mise en œuvre de l'ITIE pour renforcer les divulgations liées à l'impact environnemental du secteur extractif, à la transition énergétique et soutenir les efforts visant à renforcer le contenu local. Ceci permettra de répondre à la forte demande d'informations sur ces sujets de la part du public. Il devra élaborer des études de benchmark pour un meilleur partage des bonnes pratiques internationales en cette matière. Pour mieux capitaliser sur les résultats liés à la prise en compte de l'aspect genre, il devra aussi mieux développer la coordination et la concertation avec les organisations de femmes des communautés riveraines des exploitations et celles des professionnelles s'activant dans le secteur. Pour cette année, le montant global dédié à cette rubrique s'élève à **Soixante Dix Millions de francs (70.000.000 FCFA)**.

3.2 : Suivi-Évaluation et Examen

Le Comité national ITIE devra dans le cadre du renforcement de capacités des acteurs, effectuer des formations, des mises à jour sur la Norme ITIE 2023, sur les nouvelles thématiques de la Norme ITIE, sur les enjeux de l'exploitation du pétrole et du gaz, sur les outils de surveillance des impacts socio-environnementaux, sur la gouvernance du secteur extractif, les émissions de gaz à effet de serre etc. Il devra surtout élaborer un plan de formation prenant en compte les spécificités et les besoins en formation de chaque catégorie d'acteurs, comme recommandé lors des consultations avec les parties prenantes.

Enfin, le Comité devra également faire des évaluations à mi-parcours de son plan stratégique 2022-2026, des évaluations annuelles de son plan de travail pour examiner l'avancement des activités définies, le niveau d'atteindre des objectifs définis, les progrès accomplis, les défis rencontrés dans la réalisation des objectifs du PTA. Le montant des activités inscrites

dans cette partie s'élève à **Quatre Vingt Millions de francs (80 000 000 FCFA)**.

3. FINANCEMENT

Certaines activités du plan de travail seront financées par la dotation budgétaire annuelle de l'État du Sénégal et des fonds d'appui provenant d'Expertise France, NRGi et du programme USAID/TRACES.

Des subventions d'autres bailleurs seraient un appui majeur pour l'exécution de l'ensemble des activités inscrites dans ce document. Le Comité national devra continuer d'œuvrer pour la mobilisation des ressources additionnelles pour une mise en œuvre effective de son plan stratégique. Le Budget global devra couvrir les coûts liés au fonctionnement, aux salaires du personnel du Secrétariat Technique, aux indemnités des membres du GMP, ainsi que les activités prévues dans les plans annuels de travail.

4. ANALYSE DES RISQUES

Le risque fait référence aux effets de l'incertitude sur les résultats (ISO 31000). L'incidence est l'effet du risque sur l'atteinte des résultats, elle peut être, faible, moyenne, ou très élevée. Dans tous les cas un suivi de près doit être fait ou une action d'atténuation ou d'élimination du risque prise.

Le risque opérationnel est l'incidence possible sur la capacité du CNITIE à fonctionner efficacement.

Le risque financier est l'incidence possible sur la capacité à protéger correctement les fonds publics.

Le risque politique est l'incidence possible causée par le refus du régime de financer les activités du CN-ITIE ou par le trouble ou émeutes pouvant déstabiliser le régime en cours ainsi que les risques de perturbation liés aux élections présidentielles de 2024.

Le risque lié à la réputation est l'incidence possible causée par la diminution de la réputation du CNITIE et de la confiance des intervenants dans la capacité du Comité à réaliser son mandat.

Plan de Travail Annuel CN-ITIE, Mis à Jour pour 2024

Critères	Faible (1)	Moyen (2)	Élevé (3)
Incidence possible du risque sur la capacité du comité à atteindre ses objectifs	Il pourrait menacer les buts et les objectifs, et c'est pourquoi un suivi pourrait être exigé.	Il pourrait menacer les buts et les objectifs, et c'est pourquoi un examen pourrait être exigé.	Il empêcherait l'atteinte des buts et des objectifs. Des actions correctives doivent être prises prendre des mesures dans l'immédiat
Probabilité de réalisation	Peu probable	Probable	Très probable

Hypothèses de Risques		Niveau de risque			Mesures d'atténuation du risque	Responsable
N	Définition du risque	Critère				
Risques Politiques		1	2	3		
1	Le Gouvernement n'honore plus son engagement pris pour la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal : Élections présidentielles de 2024 peuvent retarder la mise en œuvre de certaines activités				Veiller à ce que le gouvernement continue à réaffirmer son engagement vis à vis des instances nationale et internationale de l'ITIE et à mettre les moyens suffisants pour sa politique de transparence et de bonne gouvernance. Faire des activités plaidoyer des activités de renforcement de capacités, œuvrer pour plus de transparence et de redevabilité ainsi que les activités liées aux études.	Moyen
2	Un soulèvement populaire/ Émeutes peut entraver la mise en œuvre de l'ITIE				Accorder au CNITIE la retenue de 1% des revenus miniers de l'État pour régler définitivement la stabilité du financement du Comité National.	Élevé
Risques financiers						
3	Les fonds pour le financement de la mise en œuvre du processus ITIE ne sont pas réunis à temps et à la hauteur				Élaborer un document de partenariat à partager avec tous les PTF pour optimiser les ressources	Élevé
Risques opérationnels						
5	Le suivi régulier et efficace du processus n'est plus assuré par le groupe multipartite				Garantir le fonctionnement régulier du Secrétariat Technique de l'ITIE	Faible

Plan de Travail Annuel CN-ITIE, Mis à Jour pour 2024

	Tenue irrégulière de réunion			Tenir des réunions tous les 2 mois	
6	Une pandémie peut ralentir l'exécution des activités prévues dans le plan de travail annuel			Définir de nouvelles stratégies d'exécution des activités	Moyen
Risques liés à la réputation					
7	Les parties prenantes ne peuvent plus appuyer publiquement la mise en œuvre de l'ITIE			Perte de crédibilité vis à vis des Entreprises, des PTF etc	Faible

5. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

5.1 Mécanisme de mise en œuvre

En vue d'assurer une bonne mise en œuvre du plan de travail annuel, un plan de travail hebdomadaire des activités sera élaboré. La mise en œuvre de ce plan sera placée sous la supervision de la Commission Renforcement des capacités – Suivi Évaluation du GMP et du Responsable de Suivi-Évaluation du Secrétariat Technique.

5.2 Mécanisme de suivi-évaluation

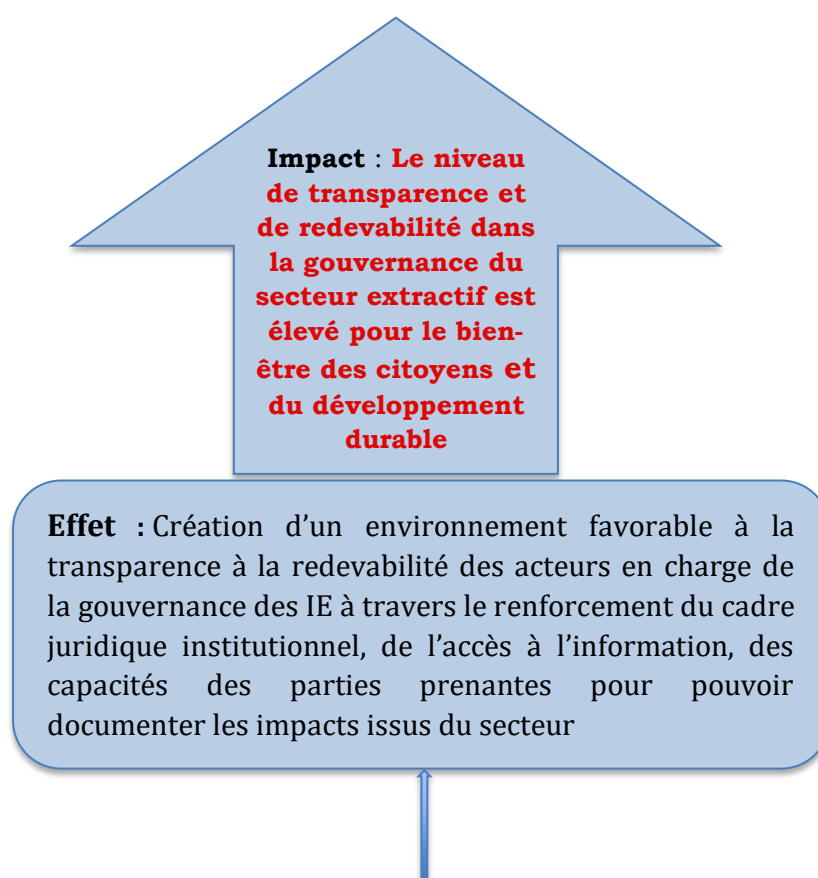
Un mécanisme de suivi-évaluation basé sur le suivi des activités clés d'intervention, le suivi des indicateurs de performance sera mis en place pour assurer l'évaluation du degré d'atteinte des objectifs visés. Ainsi, le Secrétariat technique rendra compte trimestriellement des évolutions de la mise en œuvre des plans de travail hebdomadaires et devra ajuster son plan de travail annuel pour tenir compte des résultats obtenus. Un certain nombre d'outils tels que le tableau de bord des indicateurs, le cadre logique d'intervention, la matrice de suivi-évaluation ainsi qu'un rapport semestriel d'avancement seront développés pour le suivi des activités. Ainsi, les réalisations issues de la mise en œuvre du Plan Travail Annuel seront diffusées à travers des rapports semestriels, sur l'état d'avancement des activités.

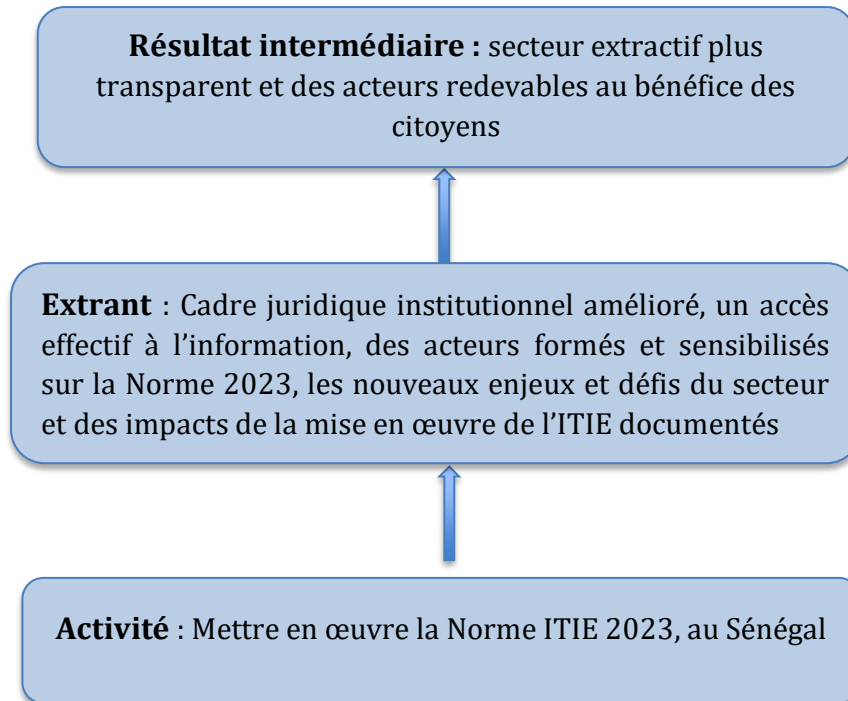
5.3 Logique d'intervention

Le cadre logique parfois appelé « chaîne de résultats » est la représentation de relation de cause à effet entre les activités du projet, les résultats souhaités et les impacts pertinents qui en découleront. Conformément à l'exigence 1.5 de la Norme ITIE 2023, il s'agira « d'établir un cycle consultatif de planification et de suivi du travail ... aidant l'ITIE à obtenir des résultats et des impacts pertinents »

A cet effet, la mise en œuvre du processus ITIE contribuera à l'atteinte des objectifs du secteur à travers l'amélioration continue du cadre juridique et institutionnel, de la transparence et de la redevabilité permettant de documenter les impacts, à tous les niveaux de la chaîne de valeur, issus du secteur extractif

Cadre Logique





Matrice de Suivi des indicateurs du Comité National de l'ITIE 2021

Hiérarchie des indicateurs

Indicateur Objectif	Livrables	Résultats	Impact
Nombre de projets de texte de loi pris pour améliorer le cadre juridique et institutionnel dédié à la gouvernance des ressources minières pétrolières et gazières	Lois sur l'accès à l'information, révision du code minier	Le cadre juridique institutionnel est amélioré pour une plus grande transparence du secteur	Le niveau de transparence et de redevabilité dans la gouvernance du secteur extractif est élevé pour le bien-être des citoyens et du développement durable
	Dispositif de suivi des réformes juridiques et fiscales mis à jour		
Dispositif mis en place pour renforcer la transparence et la redevabilité pour un accès à l'information plus effectif	Portail pour chaque entreprise du périmètre est créé	L'accès à l'information pour une meilleure prise en charge des exigences de l'ITIE et des besoins des citoyens est renforcé	
	Plans de Communication et de dissémination du rapport ITIE 2022 mis en œuvre		
	Rapport ITIE 2022 conforme aux exigences de la Norme		
Nombre d'études réalisés et de cadres de concertation mis en place pour consolider le dispositif de suivi afin de documenter tous les impacts socio-économiques et environnementaux	Cadres de concertation pour le suivi de la mise en œuvre des actions de protection de l'environnement créées	Le Dispositif de documentation des impacts socio-économiques et environnementaux mis en place	
	Dispositif de suivi des paiements sociaux et environnementaux mis en place		
	Étude d'impacts sociaux environnementaux disponible		
Stratégie mise en place pour la mobilisation des ressources et nombre de formations tenues ou nombre d'acteurs formés sur les enjeux du secteur extractif	Plan de renforcement de capacité du CN-ITIE et des parties prenantes élaboré	Meilleure compréhension des nouveautés de la Norme et des enjeux et défis du secteur extractif par les acteurs	
	Nombre de parties prenantes formées sur les enjeux du secteur extractif, sur la nouvelle Norme ITIE et les nouvelles thématiques		

6) Annexe Plan de travail (Voir document Excel)

